



Décembre 2009

Année 2009 Numéro 22

Magazine d'information et de liaison édité par :

L'Association Protectrice du Saumon Loire Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Jean-Louis LEHELON - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme
Siège Social : 30, Rue Voltaire 63800 CURNON D'AUVERGNE © APS 2002 - Droits réservés

Éditorial

En cette fin d'année 2009, le feuilleton de l'été du barrage de Poutès, n'a toujours pas connu son épilogue. Les rapports en consultations, nous voici depuis bientôt trois ans, encore au pied du mur, ou plutôt... du barrage ! Il est vrai que quelques irréductibles élus altiligériens s'obstinent à contester les expertises qui accablent inlassablement cet ouvrage aux vertus soi-disant bienfaitrices (\$) pour les communes concernées, mais beaucoup moins pour l'environnement. Tous les rapports ou études successifs établis depuis des années par LOGRAMI, l'ONEMA ou le GRISAM aboutissent à la même conclusion et convergent vers la seule solution possible qui est l'effacement pur et simple de cet ouvrage obsolète. Las, trois élus, "docteurs es saumons", arguant de leur (très récente) qualité de spécialistes du "Salmo Salar" et autres grands migrateurs, ont pris l'habitude de contredire systématiquement les résultats des scientifiques. Suite aux pressions exercées sur notre Ministre de l'Environnement par ces parlementaires, celui-ci décidait de confier une nouvelle expertise à Jean-Claude Philippart, professeur à l'université de Liège. Ce rapport a été publié fin octobre et la conclusion est, comme toutes les autres, on ne peut plus claire : **la disparition de ce barrage s'impose donc !** **Apparaissant comme un ouvrage d'une autre époque, le barrage de POUTES n'a donc plus sa place au 21^{ème} siècle dans les gorges de l'Allier !**



En écho à cette analyse, Gilles Boëuf, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle et membre du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité auprès du MEEDDM écrivait tout récemment : **en conclusion, je propose de suivre l'avis établi par le GRISAM en 2005 et par l'expert retenu en 2009 (!).....La souche du saumon de l'Atlantique est unique, dernier témoin des saumons de grands fleuves en Europe, et tous les efforts doivent être déployés pour la sauvegarder. Elle possède un patrimoine génétique exceptionnel..... !**

Conjointement, les deux scientifiques conviennent que l'effacement du barrage seul ne résoudra pas tous les problèmes. Il est évident que la mauvaise qualité de l'eau sur le Haut-Allier est incompatible avec un programme ambitieux de restauration des milieux dans le cadre de la mise en place de "la trame verte et bleue" du réseau écologique national. La rivière Allier doit être une rivière pilote en ce qui concerne la reconstitution du milieu aquatique et la conservation de la biodiversité. La remise en cause systématique, pratiquée par les élus de Haute-Loire, des conclusions des scientifiques devient grotesque et de plus en plus incompréhensible depuis le projet d'effacement proposé par EDF. Dans un pays comme le nôtre, qui fait généralement référence en matière de démocratie, on comprend mal l'acharnement d'élus de la république qui contestent invariablement les résultats accablants, des études successives faites depuis de nombreuses années, par des spécialistes sur les poissons migrateurs, sur ce barrage. La tendance actuelle n'étant quand même pas en faveur du maintien de Poutès, les voilà maintenant qui dirigent le débat sur le coût de la démolition du dit ouvrage. Lors de la mise en place de la Commission d'Enquête, EDF chiffrait ce montant entre 4,5 et 5,5 M €. Aujourd'hui, la somme exorbitante avancée par les parlementaires oscille entre 15 et...20 M€ !!! Inflation galopante ou démagogie exacerbée ? Aujourd'hui, les ONG ont entre les mains tous les documents nécessaires pour faire appliquer les directives du Grenelle de l'Environnement. On se demande si l'État Français, qui revendique haut et fort ses actions en faveur de la protection de l'Environnement, courra le risque d'une condamnation par la Commission Européenne :

- pour ne pas être en conformité avec les directives de celle-ci (...mais aussi en contradiction flagrante avec celles qu'il a lui-même fait voter !!)
- pour ne pas avoir fait le maximum pour éviter qu'une espèce unique de saumon atlantique ne disparaisse.

Malgré ces nouvelles, qui sont à la fois optimistes ou terriblement décevantes, je vous souhaite, à tous, de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, Jean-Paul Cubizolles



Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

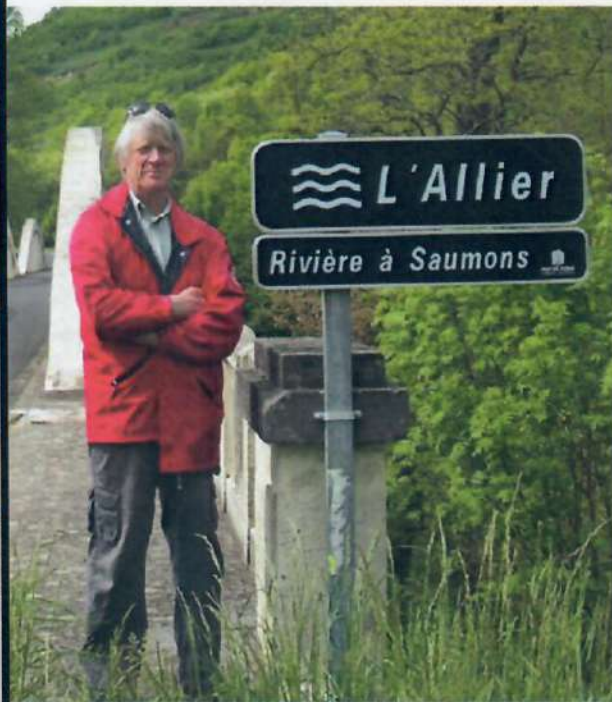
Dans ce numéro :

Poutès :
Point de vue sur
l'expertise

Souvenirs de la
belle époque

Des nouvelles du
Conservatoire

Il nous à quitté



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Jean-Pierre TANE, qui s'est éteint le 3 octobre dernier. L'ancien Président de l'AIDSA, et membre de notre association, avait, depuis de nombreuses années, activement participé à chacune de nos assemblées générales.

C'était encore un homme jovial et plein d'entrain que nous avons accueilli à La Chomette le 17 mai pour notre assemblée annuelle. Passionné comme nous tous par le saumon, il s'était beaucoup investi pour la restauration et le sauvetage de ce grand migrateur dans les rivières françaises.

A l'occasion de nos nombreuses rencontres de travail, j'avais pu apprécier sa gentillesse et sa bonne humeur. Nous n'oublierons pas le sourire discret qui barrait continuellement le visage de cet homme affable.

A son épouse Joëlle, à ses enfants et petits enfants, à toute sa famille, l'APS présente ses plus sincères condoléances.

Les Brèves - Les Brèves - Les Brèves - Les Brèves

- Merci au Conseil Général du Puy de Dôme qui, sur proposition de Bertrand Pasciuto, Conseiller Général et Maire de Cournon, a attribué, comme depuis de nombreuses années, une subvention de 300 € à notre association pour ses actions en faveur du saumon.
- Suite à notre entrevue du 14 octobre avec monsieur le Préfet de Haute-Loire au sujet des prélèvements abusifs dans les rivières et sur les problèmes d'assainissements de certaines localités du Haut-Allier (voir "Saumon d'Auvergne" n° 21), des solutions positives pour remédier à ces dysfonctionnements ont été proposées au collectif (*) au cours de cette réunion.
Un nouveau rendez-vous a été fixé en mai 2010 pour faire le point sur la situation.
(*) AAPPMA de Langeac, Fédération de Pêche de Haute-Loire, WWF, SOS Loire-Vivante et APS
- Entre le 20 et le 29 octobre, environ 250 000 smolts ont été marqués par ablation de la nageoire adipeuse au Conservatoire. Un grand merci aux bénévoles de l'APS qui ont participé au marquage.
- Lors de notre prochaine Assemblée Générale, au printemps 2010, une partie du C.A doit être renouvelée par un vote soumis aux participants à l'A.G. Un appel aux volontaires est lancé.
- Grosse affluence le 3 novembre à la Conférence de Gilles Boëuf à Langeac sur la biodiversité en marge du lancement du projet d'observatoire de la biodiversité de la rivière Allier sur le site du Pradel. Une délégation de l'APS était présente à cette manifestation extrêmement intéressante.

*Pensez à renouveler votre adhésion pour 2010.
Nous comptons sur vous !*

Poutès : Point de vue sur l'expertise

Nous avons eu connaissance du rapport de Monsieur Jean-Claude Philippart, il analyse tous les aspects actuels de l'impact du complexe POUTES / Monistrol d'Allier sur le saumon. Il pose la problématique biodiversité/production énergétique de source hydraulique sur l'Allier. Ses conclusions sont :

- 1- Dans sa configuration structurelle et fonctionnement actuel et dans celle proposée dans la demande EDF de renouvellement de la concession, le barrage de Poutès constitue un obstacle majeur au succès du sauvetage du grand saumon de la Loire tel que basé sur la stratégie de gestion développée en 2008 qui repose sur une maximisation de la reproduction naturelle des saumons adultes dans les habitats de frayère du Haut Allier. La disparition de ce barrage s'impose donc.
- 2- Pour maintenir la plus grande part de la production d'Hydroélectricité à l'usine de Monistrol, il existe une solution alternative formulée par EDF qui consiste à remplacer le barrage actuel par un nouvel ouvrage de prise d'eau beaucoup moins élevé et qui serait rendu totalement transparent au passage du saumon et des autres poissons migrateurs.
- 3- La suppression du barrage de Poutès est un geste fort mais insuffisant seul pour sauver le saumon de la Loire qui doit donc impérativement être accompagné d'un ensemble d'autres mesures.

Malgré la pertinence du rapport il est regrettable qu'il passe sous silence :

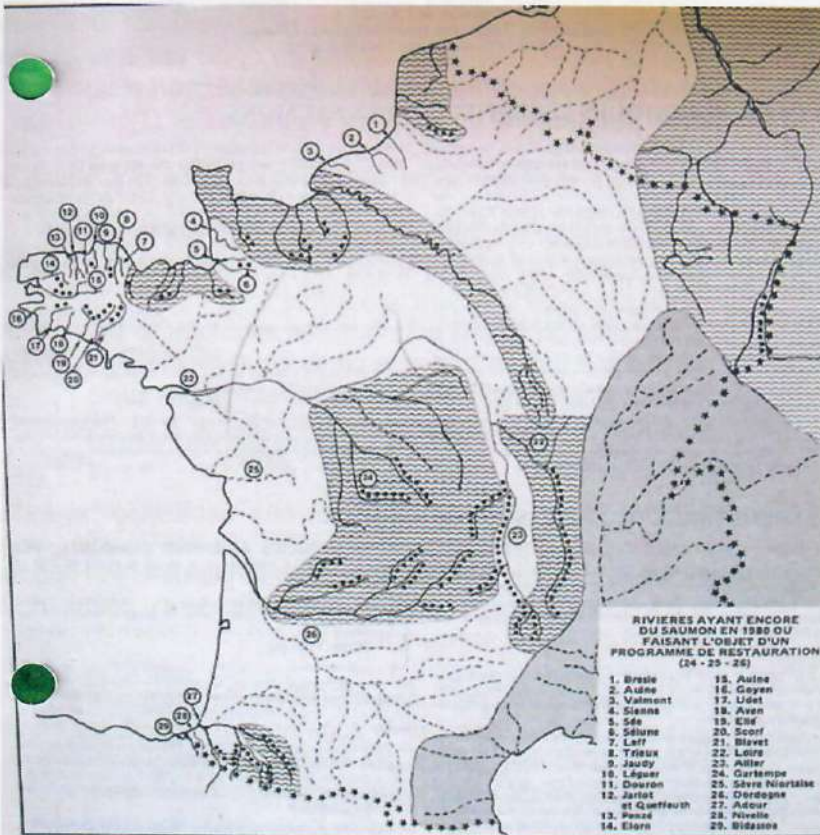


Fig. 1.1 - Carte de pêche et de ponte du saumon en France d'après Roule (1920), mise à jour en 1979.
Les traits pleins correspondent aux principales rivières fréquentées par le saumon au début du XXème siècle, les traits interrompus celles qui ne l'étaient plus, les cercles noirs indiquant les principales zones de frayères.
Les zones pointillées marquent la région méditerranéenne exempte de saumon.
Les zones à lignes ondulées signalent les secteurs dont les rivières ont été abandonnées par le saumon au cours du dernier demi-siècle.

Premièrement :

Le potentiel de la richesse saumonière de la France

La richesse passée en saumons de notre pays (voir la carte des rivières fréquentées par le saumon au 19 siècle / 1979, revue Saumons N34)

Deuxièmement :

La principale cause de la disparition de cette richesse

Un constat de cet écart : les barrages hydro-électriques sont responsables dans la majorité des cas de la disparition du saumon (exemple le sous bassin de la Vienne / Creuse ; le bassin supérieur de la Loire).

Face à ce constat, il avait été convenu à la suite d'une entente en 1932 entre les ministères de l'Agriculture et des Travaux Publics : " que sur sept cours d'eau réservés, l'importance du saumon primait celle de l'utilisation industrielle, et qu'en conséquence il ne serait plus accordé à l'avenir aucune concession hydraulique sur l'Aulne, l'Elle, l'Allier, l'Adour en partie, le Gave d'Oloron, le Gave de Mau-léon en partie et la Nive."

Pour l'Allier, un accord avait été décidé dès 1927.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration de
L'association protectrice du saumon
Vous présentent leurs meilleurs vœux pour

L'année 2010

Troisièmement :**L'illégalité de la construction de POUTES**

La construction du barrage, au début des années 1940, de POUTES était illégale. En effet, la concession aurait dû être accordée par décret. Il fallait donc le contreseing du ministère de l'Agriculture, loi du 16 Octobre 1919, article 32. Hors, malgré plusieurs demandes le ministère de l'Agriculture refusa de donner son aval, les intérêts piscicoles pesant plus que ceux de l'industrie.

Les conclusions de L'Ingénieur en Chef de la commission de la Pêche et de la Pisciculture du 13 Juin 1939 se sont révélées, malheureusement exactes : la construction du barrage menacerait de faire disparaître les 5/6 du peuplement de saumon existant dans la Loire et L'Allier.

Quatrièmement :**La situation des frayères en amont de Monistrol (avant la construction du barrage de POUTES)**

Un comptage des frayères dans les années 1937 et 1938 situe un nombre important de frayères entre Monistrol et Chapeauroux.

Années	Nombre de nids amont de Monistrol	Nombre de nids Monistrol –Auzon (aval de Brioude)
1937	99	45
1938	77	67

Comptage effectué par les Eaux et Forêts

Cinquièmement :**La ressource touristique**

Avant la construction du barrage de POUTES, le saumon générerait une économie touristique dans la vallée de l'Allier avec comme capitale Brioude.

Les conséquences du non dit du rapport sont importantes : un décideur ne connaissant pas les cinq points précédemment évoqués peut être amené à prendre position uniquement en fonction de critères de biodiversité et d'impact énergétique. Il y a des aspects de préservation d'une espèce, socio économiques et juridiques autour du saumon.

Il y a des gestes forts qui sont en cours (ou réalisés) :

- Réduction des quotas des pêches en haute mer, compensation par le NASF ;
- Traitement en cours du bouchon vaseux ;
- Construction d'une passe à poissons migrants au barrage des Lorrains ;
- Le programme SALSEA en vue d'avoir une meilleure connaissance de la vie du saumon en mer ; cela devrait permettre de prendre des décisions qui favoriseront le taux de survie de saumon en mer.

D' autres gestes doivent suivre.

Exemple, lutte contre :

- la pollution d'origine organique due à l'activité touristique ;

- les pollutions d'origines chimiques, (impact des pratiques agricoles) ;
- l'eutrophisation, (impact de Naussac).

D'autre part, une évolution de la législation pour la protection des saumons et truites de mer dans la zone littorale (entre limite de la mer dans l'estuaire et la limite des 6 milles) serait souhaitable.

Pour conclure le point N°1 de ce rapport est favorable à notre demande. Il n'en est pas de même du point N3.

Nous (APS) avons toujours été mesurés dans notre argumentation. Voir le mémoire déposé en mairie de Saint Cirgues (Haute-Loire), nous avons conclu : **POUTES n'est pas le seul responsable de la disparition du saumon, mais il en a été jusqu'à les années 1970 / 1980 le responsable majeur. Depuis les pêches commerciales en mer (Groenland, Féroé, Ouest de l'Irlande), l'évolution du climat ainsi que le problème du bouchon vaseux à l'estuaire de la Loire sont venus s'ajouter à POUTES. Néanmoins, je pense que POUTES reste, du fait de sa position géographique le principal responsable car il a un impact négatif depuis le début du cycle sur une grande partie de la population salmonicole. (Extrait d'une partie de la conclusion)**

Les parlementaires de la Haute Loire ont passé et passent sous silence :

- 1- Le contexte et l'origine du complexe Poutès Monistrol ;
- 2- L'attente de 30 ans avant qu'EDF modifie l'échelle de montaison pour la rendre accessible ;
- 3- L'attente de 40 ans pour que soit augmenté le débit réservé (0,5 à 2,5 m³/s) dans la partie court-circuité de la rivière pour rendre la passe attractive aux saumons ;
- 4- L'impact du complexe hydroélectrique à la dévalaison des smolts.

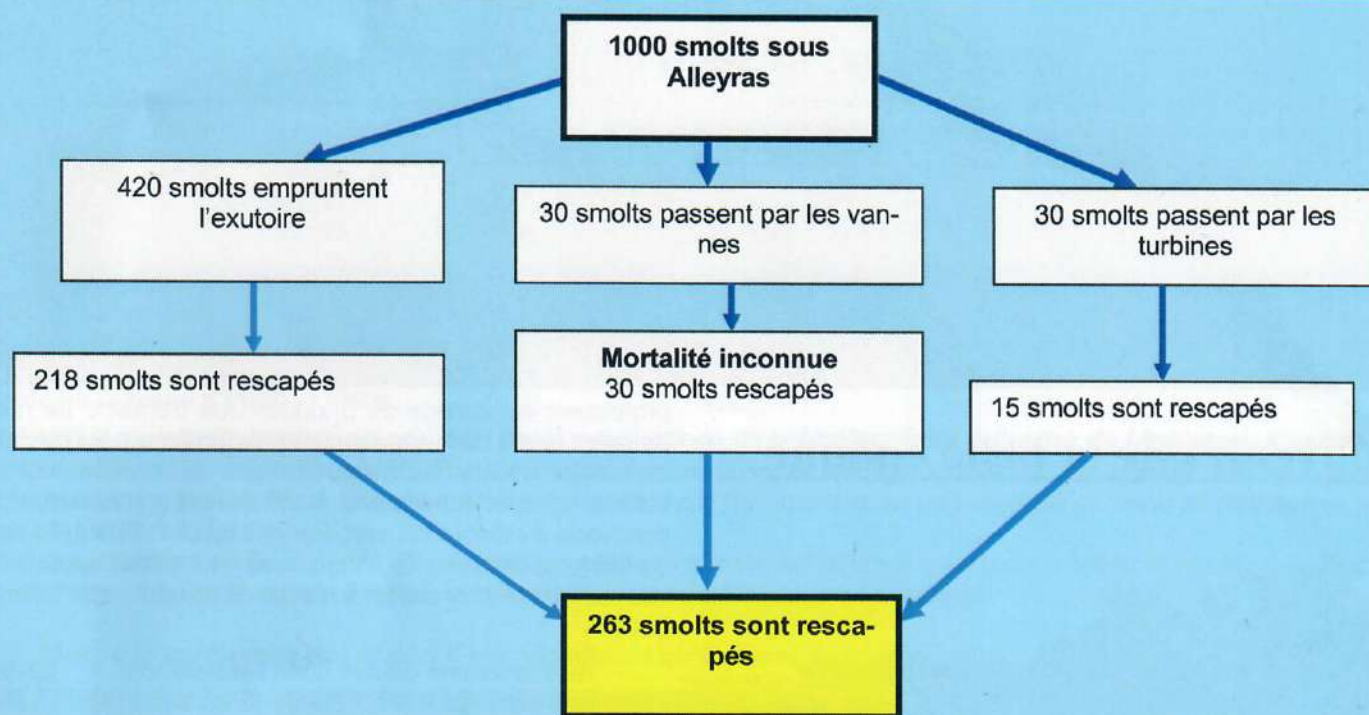
Ce dernier point (N4) doit être développé : avant la modification de l'échelle, des essais ont été réalisés pour savoir si des smolts emprunteraient la glissière. A l'époque les responsables du Conseil supérieur de la pêche nous avaient dit « c'est encourageant ».

Jamais une personne d'EDF ou d'un organisme ayant pris part à des tests par la suite nous a indiqué les conditions initiales des lâchers des smolts. Leur déclaration était : "90 % des smolts empruntent la glissière de dévalaison".

Il a fallu une expertise menée par des experts (GRISAM), rapport publié en Octobre 2005, pour connaître toute la nocivité du complexe Poutès / Monistrol sur la dévalaison.

Le devenir de 1000 smolts en dévalaison sous le pont d'Alleyras (amont de la retenue d'eau) jusqu'en 2005 étaient le suivant :





Jusqu'en 2005, pour un nombre (N1) de smolts donné, originaires de l'amont d'Alleyras, c'est de 25 à 30% du nombre (N1) qui passaient sous le pont de Monistrol.

Depuis une modification de la glissière au cours de l'année 2005, le facteur de mortalité affectant les saumoneaux dévalant l'exutoire a été éliminé.

A ce jour, la mortalité est tout de même évaluée à 33 %. Nous aurions aimé qu'une expérience probante soit faite, à savoir : lâcher des smolts (ou piéger des smolts) sous le pont d'Alleyras, les équiper d'élastomères de couleurs afin de quantifier la mortalité et le retard des saumoneaux dévalant, comme l'avait suggéré l'APS en 2006.

Nous pouvons affirmer que le terme de défilé de la mort des saumoneaux pour la retenue et le barrage de Poutès est bien justifié.

Nous avons, malheureusement, en face de nous des protagonistes qui :

- passent sous silence les aspects historiques et juridiques de ce dossier avec toutes les conséquences qui en résultent ;
- minorent (voir l'ignorent) systématiquement les effets du complexe POUTES / Monistrol sur la faune, en particulier sur les saumoneaux en dévalaison ;
- laissant à penser, dans leur logique des trente glorieuses, que les ressources de la planète sont inépuisables.

Louis Sauvadet



J'aide les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier

J'adhère à l'**Association Protectrice du Saumon.**

NOM (en lettres CAPITALES) : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎

Membre adhérent..... : 20 € ☐ Membre sympathisant: 25 € ☐

Membre bienfaiteur: 30 € ☐

Ci joint la somme de €

Par chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ autre ☐

À l'ordre de l' **Association Protectrice du Saumon Loire Allier**

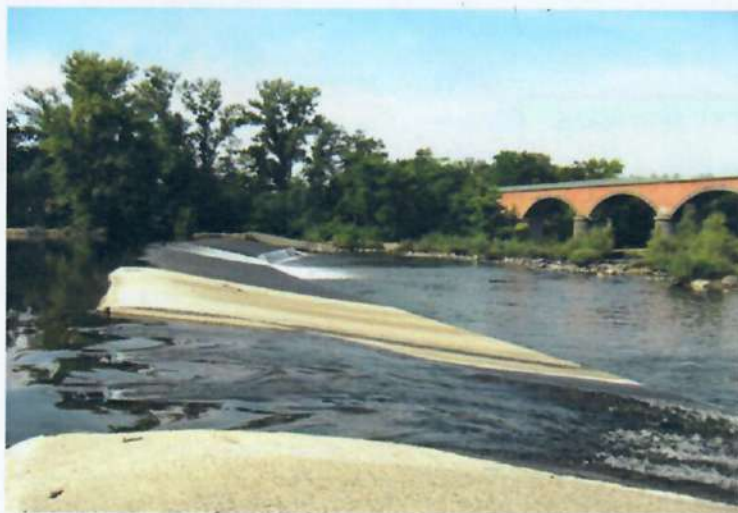
A M. Guy AUGRANDENIS, 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE

la carte de membre me sera envoyé dès réception par retour de courrier

NOUS SERONS HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR
AU CARREFOUR NATIONAL PECHE ET LOISIRS
à LA GRAND HALLE D'Auvergne à Cournon

LES 15, 16 & 17 JANVIER 2010

Souvenirs de la belle époque



Au temps où l'Allier regorgeait de saumons dans le secteur de Brioude, un pêcheur du bassin minier eut la curiosité d'observer le comportement de ces poissons confrontés aux leurres qu'on leur distribuait si généreusement.

Nous étions sur le pont du chemin de fer de la Ba-gasse, secteur en réserve, donc bien pourvu en saumons. Notre ingénieux chercheur avait monté une grosse cuillère ondulante appelée " Vigouroux ", du nom de son créateur,

professeur au collège de Brioude. Une trentaine de mètres de nylon reliait ce leurre à un petit bidon tenu par l'opérateur. La cuillère évoluait au milieu du banc de saumons qui semblaient l'ignorer totalement. Soudain, un gigantesque poisson, venu du diable vauvert, franchit tel un " TGV ", la distance qui le séparait de la " Vigouroux " et se mit à secouer la tête de gauche à droite avec le redoutable "1/0" dans la gueule.

Avertissement discret dans l'assistance : «... 22 ! ». Le bidon est vivement lâché et flotte là en bas ! Chacun regarde ; le militaire qui s'est joint à nous, aussi !

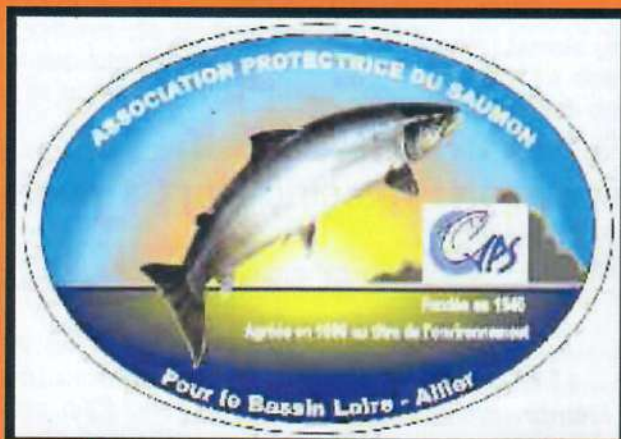
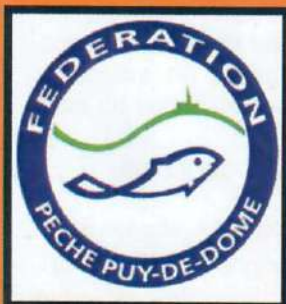
Le bidon file vers l'aval en direction de "La Vieille" tel un hors-bord ! Puis il s'arrête et se met à remonter. Les yeux de « La Loi » s'agrandissent démesurément. Les assistants rient sous cape. Le bidon est sous le pont, puis en amont, puis en aval. Notre pandore est saisi par une agitation fébrile et se met à exécuter une samba frénétique en traversant et retraversant la voie ferrée pour suivre les évolutions du dit bidon. Combien de temps allons nous pouvoir tenir sans éclater de rire ? Ouf ! Poisson et bidon se sont désolidarisés à notre grand soulagement. Le hors-bord file normalement, entraîné par le courant.

« Vous avez vu ? Ça alors ! Ça alors !... » s'écrit notre militaire.

- C'est la pile du pont qui provoque des remous ! lance un effronté.

« Ça alors ! Ça alors !... »

Georges Plantin



Des nouvelles du Conservatoire

Capture des géniteurs au printemps

Lors de la réunion du comité des experts du 10 février 2009, il a été décidé de capturer 65 saumons au printemps sur le site du barrage de Vichy et de les transférer au CNSS. 50 poissons étaient destinés à la constitution du stock de géniteurs sauvage du CNSS, les 15 autres étant destinés à l'étude sanitaire coordonnée par l'AFSSA**.

L'opération de piégeage, programmée du 30 mars au 28 mai 2009, contrariée par un fort débit de l'Allier fin avril, n'a permis la capture que de 35 saumons. En plus de l'interruption de piégeage causée par les conditions hydrauliques, la passe à poissons n'était toujours pas attractive en raison des débits d'attrait insuffisants et des problèmes de dégâts qui ont limité le débit à 50 % de sa valeur normale.

Devenir des poissons capturés

Parmi les 35 poissons capturés au printemps :

- 7 ont été dédiés aux analyses sanitaires (AFSSA). 6 ont été sacrifiés et un poisson, non traité à son arrivée conformément au protocole établi pour le programme sanitaire, est mort 9 jours après son arrivée.



Saumon capturé le 13 mai 2009 et dédié à l'étude AFSSA

- 4 poissons présentait des signes cliniques identiques à ceux étudiés dans le cadre du programme sanitaire. Suite à un traitement intensif à base de formaldéhyde et de chlorure de sodium, leur état actuel est devenu apparemment normal. Ces premiers résultats laissent donc espérer qu'avec un traitement très intensif et régulier (tous les 1 à 2 jours) pendant une période d'environ 1 mois après leur arrivée, il serait possible de contenir le développement des pathologies secondaires qui conduisaient, sans traitement ou avec le traitement habituel, à la mort du poisson dans un délai court (environ 10 à 15 jours après l'apparition des premiers symptômes).

Campagne de capture des géniteurs à l'automne

L'opération de piégeage des saumons à l'automne a



été assurée par le CNSS, à la passe à poissons de la Bageasse. La campagne de piégeage à Vichy n'ayant pas permis la reprise des 65 adultes souhaités, l'autorisation de capture de 14 sujets supplémentaires a été accordée au CNSS pour cet automne. Pour ne pas perturber la migration, le piège n'a été utilisé que 4 jours par semaine.

Mettant à profit des conditions hydrauliques favorables, le piégeage des géniteurs s'est déroulé en deux phases, du 21 au 23 octobre et du 2 au 4 novembre.

14 saumons ont été capturés et montés à la salmoniculture : 4 le 22 octobre, 5 le 23 octobre et 5 le 4 novembre qui se décomposait ainsi :

3 de 2 étés de mer (de 77,5 cms à 85 cms pour un poids compris entre 3,11 kgs et 3,740 kgs)

11 de 3 étés de mer (de 88,5 cms à 101 cms pour un poids compris entre 6,532 kgs et 7,380 kgs)

Sur ces 14 captures, il y avait 13 femelles pour 1 seul mâle de 2 étés de mer et 5 poissons étaient dépourvus de nageoire adipeuse, ce qui témoigne de leur provenance de la salmoniculture.

Le 23/10/2009 un poisson avec émetteur a été capturé (mâle de 100 cm sans adipeuse). Il a été relâché à Chanteuges. Le 04/11/2009, en dehors des 5 géniteurs capturés pour le CNSS, 9 poissons ont été transférés en amont du piège. Parmi ces 9 poissons, un seul individu était un mâle (équipés d'un émetteur), 3 présentaient une ablation de la nageoire adipeuse et 8 semblaient avoir passé trois étés en mer.

Parmi les 24 poissons capturés (14 pour la salmoniculture + 1 le 23 octobre + 9 le 4 novembre) 9 présentaient une ablation de la nageoire adipeuse. Cette proportion (38 %) est plus importante que celle observée à Vichy. Cela pourrait s'expliquer du fait que la totalité des smolts sans adipeuse est déversée sur l'Allier. Une augmentation importante de la proportion de poissons issus de smolts d'élevage est régulièrement observée à l'automne que ce soit lors du piégeage à la Bageasse ou lors des précédents contrôles vidéo à Langeac. Il semble donc que ces poissons arrivent plus tardivement sur le Haut-Allier.

La totalité des poissons capturés à l'automne à Brioude a pondus entre le 12 et le 17 novembre.

Déversements

La maîtrise d'ouvrage des actions de repeuplement en saumon était portée jusqu'en 2008 par le Syndicat Mixte d'aménagement du Haut-Allier. L'Etablissement Public Loire, dont la structure et les compétences sont mieux adaptées à la mise en œuvre d'une opération à l'échelle du Bassin, assure depuis 2009 la maîtrise d'ouvrage de ces opérations.



Alevins

En 2009, la production a été orientée afin de maximiser le nombre de juvéniles issus de géniteurs capturés dans l'année, ou de géniteurs reconditionnés, à tous les stades de déversements. La production de juvéniles à partir de parents sauvages ou reconditionnés a été répartie de façon équivalente sur l'ensemble des stades de déversements au prorata de leur valeur en Equivalent Saumoneau Sauvage Dévalant (ESSD).

Ainsi, la production d'œufs issus de géniteurs capturés dans l'année ou reconditionnés a été répartie dès la ponte vers les filières suivantes :

- 36 % pour les alevins destinés à être déversés (soit 24 480 alevins sur l'Allier, 23 730 sur l'Alagnon et 24 092 sur la Sioule)
- 64 % pour les smolts (Allier)

Les poissons déversés sur la Gartempe et ses affluents ont été élevés dans la pisciculture du Verger à Bourgneuf. Les œufs, d'origine Allier, proviennent de la reproduction réalisée au CNSS à l'automne 2008. Les bassins Allier et Arroux ont été alevinés avec des saumons issus du Conservatoire National du Saumon Sauvage

Quantités déversées*

Cours d'eau	Alevins prévus	Alevins réalisés	Alevins fin résorption (excédent non prévu)
Allier	250 000	348 653	105 000
Alagnon	100 000	150 941	
Sioule	120 000	167 216	81 500
Dore	50 000		95 000
Couzes	10 000		
Gartempe	200 000	172 631	
Arroux	70 000	84 542	
TOTAL	800 000	923 983	281 500

* La quantité déversée est estimée à +/- 3.4 %

Un surplus de production lié à de meilleurs taux d'embryonnement et de résorption a conduit, en accord avec la DIREN de bassin et l'ONEMA, à déverser ce surplus, au stade alevin en fin de résorption, sur les zones amonts des secteurs alevinés de l'Allier et de la Sioule et sur la Dore.

De façon générale, la quantité déversée est très largement supérieure aux objectifs puisque environ **1 250 000** alevins tous stades confondus ont été déversés, soit près de 50% au dessus des objectifs.

A cela, on peut ajouter les alevins issus des 4 incubateurs situés à l'aval de Langeac et qui avaient été chargés chacun de 65 000 œufs de saumon en provenance de la salmoniculture.

Enfin, sur les **257 049** smolts sortis de Chanteuges :

- 223 789 ont été déversés sur l'Allier
- 22 799 sur la Gartempe
- 10 461 sur l'Arroux.

Alevins et smolts :

Les sites de déversement des alevins et des smolts sont précisés chaque année et tiennent compte des potentialités du milieu.

Aucun alevinage n'est effectué en amont du barrage de Langeac.

Sur l'Allier, dans la zone située entre Langeac et Brioude, sur l'Alagnon, les Couzes, la Dore, la Sioule, la Gartempe et l'Arroux, aucun déversement n'est réalisé à moins de 300 m à l'amont et 500 m à l'aval des sites sur lesquels des frayères naturelles ont été recensées l'année précédente.

De même, aucun déversement n'est réalisé à moins de 500 mètres, amont et aval des incubateurs de terrain.

Les densités d'alevins déversés n'excèdent pas 1 alevin / m².

* Informations aimablement fournies par le Conservatoire National du Saumon Sauvage

** AFSSA : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments